Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (2013) **Heft:** 2010

**Artikel:** Une lointaine mais réelle menace pour la politique agricole : si le projet

d'accord de libre-échange entre les États-Unis et l'UE devait aboutir, le

"lobby" agricole risquerait de ne plus peser très lourd

Autor: Miéville, Daniel S.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1014162

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

selon les variations des cours passent des ordres d'achat ou de vente, de manière à préserver la valeur de leurs capitaux et même, si possible, à l'augmenter.

Les banques n'interviennent pas seulement sur le marché des devises pour exécuter les ordres de leurs clients, mais aussi pour leur propre compte, c'est-à-dire avec des capitaux qui leur appartiennent. Trois quarts des opérations quotidiennes sont effectués par une dizaine de banques. Les quatre plus importantes réalisent la moitié de ce marché – Deutsche Bank, Citigroup, Barclays et UBS.

Tout au long de la journée, la société VW Reuters fournit chaque demi-heure un cours indicatif pour chacune des monnaies et, à 16h (heure de Londres), un cours de clôture (fixing) qui sert à tous les intervenants pour déterminer la valeur de leurs avoirs. Les achats ou ventes opérés dans les dernières minutes avant 16h peuvent ainsi devenir

cruciaux pour influencer à la hausse ou à la baisse le fixing, et déterminer ainsi les gains ou les pertes réalisés dans la journée.

Si l'on ajoute que le marché des devises ne fait pas l'objet d'une réglementation nationale ou internationale, on comprendra aisément que la tentation est grande pour les banques d'agir, si possible de manière concertée, pour que le cours de 16h corresponde à leur propre intérêt, et pas forcément à celui de leurs clients.

## Interventions concertées

Il y a quelques mois, la société américaine Bloomberg, principal fournisseur de données financières dans le monde, a relevé une intensité particulièrement élevée de transactions dans les minutes qui précédaient le *fixing*. D'où l'idée que ces interventions étaient concertées et qu'elles avaient pour but d'influencer le niveau de clôture du cours des devises.

Ces comportements ne seraient apparemment pas nouveaux. Ils auraient rapporté des milliards de francs aux banques actives sur le marché des devises et de substantiels bonus aux opérateurs. Les dirigeants d'UBS auraient fait savoir qu'ils n'admettaient plus de telles pratiques. Mais comment y mettre fin tant que subsisteront des systèmes de rémunération où la part du variable (les bonus) dépend, souvent dans une proportion importante, des gains obtenus dans les différents départements?

Et puis, on entend déjà venir les jérémiades des milieux bancaires qui vont, une nouvelle fois, se plaindre d'un flot envahissant de nouvelles réglementations destinées à rétablir un peu d'ordre et de transparence, sinon d'honnêteté, dans un milieu où la cupidité de certains induit des dérives à répétition. Regrettable peut-être, mais inévitable. Et la profession n'aura à s'en prendre qu'à ellemême.

## Une lointaine mais réelle menace pour la politique agricole

Si le projet d'accord de libre-échange entre les Etats-Unis et l'UE devait aboutir, le «lobby» agricole risquerait de ne plus peser très lourd

Invité: Daniel S. Miéville - 09 octobre 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/24370

L'un des dommages collatéraux du conflit entre le président des Etats-Unis et la majorité républicaine à la Chambre des représentants aura été la perturbation des négociations avec l'Union européenne.

La paralysie d'une large partie de l'administration fédérale a empêché les négociateurs américains de se rendre à Bruxelles pour poursuivre les négociations entamées au début du mois de juillet en vue de la conclusion d'un traité de libre-échange entre les deux premières puissances économiques mondiales.

Un autre événement moins anecdotique a suscité un sursaut d'attention à propos du projet de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP), à savoir la parution à la fin de la semaine dernière, en Allemagne d'une étude prévoyant qu'un tel accord entraînerait la création de 160'000 nouveaux emplois.

C'est le propre d'un projet de ce genre d'exciter les plus folles spéculations sur ses avantages potentiels et sur les merveilles que l'on peut en attendre en matière de stimulation des échanges, de création d'emplois et d'augmentation du PIB. Mais la seule dimension d'un accord de libre-échange entre les deux premières puissances économiques de la planète, représentant 40% du commerce mondial, suffit à lui prêter un impact considérable. Y compris pour la Suisse, puisque les deux puissances concernées sont ses principaux partenaires économiques.

Chaque fois que l'UE conclut un accord de libre-échange, le réflexe est de courir derrière pour libérer les exportateurs suisses d'une distorsion de concurrence avec les exportateurs européens dans les pays concernés. S'agissant d'un accord entre les Etats-Unis et l'UE, la Suisse pourrait moins que jamais rester les bras croisés. Tout ce qui concerne un TTIP est donc suivi avec attention à Berne, où la perspective de l'ouverture de négociations avait entraîné la création d'un groupe de travail interdépartemental.

Certes, l'aboutissement de négociations entre les Etats-Unis et l'UE rencontre un solide scepticisme. Les difficultés techniques s'annoncent innombrables et le fossé culturel très difficilement franchissable. Mais l'enjeu est à la mesure de ces difficultés. puisqu'il s'agit de rien moins que de maintenir le pôle économique de la planète pardessus l'Atlantique. Sans accord entre les Etats-Unis et l'UE, ce pôle basculerait vers le Pacifique.

La démarche s'inscrit encore dans une évolution plus générale des rapports de force économiques. L'échec du round de Doha, moribond, à l'OMC marque l'affaiblissement, si ce n'est l'échec d'une volonté de libéraliser globalement l'économie mondiale sur la base d'accords multilatéraux. L'avenir paraît plutôt aux accords de libre-échange, fondés sur des intérêts nationaux (NZZ 01.10).

Le TTIP, s'il devait aboutir, serait un traité ouvert auquel d'autres partenaires pourraient se joindre, donnant ainsi naissance à une vaste zone de libre-échange. Plusieurs pays, dont le Brésil et la Turquie, ont déjà manifesté leur intérêt. On voit mal comment la Suisse pourrait rester à l'écart d'une construction qui apporterait à

de si nombreux concurrents des avantages significatifs, moins en matière de tarifs douaniers que d'élimination des obstacles non tarifaires. Elle n'aurait guère d'autre solution que d'essayer d'en être elle aussi. Et l'on voit déjà poindre le drame avec la politique agricole.

On se souvient qu'en 2006 les entretiens préparatoires pour un accord de libre-échange entre la Suisse et les Etats-Unis avaient rapidement tourné court. Le Conseil fédéral avait dû admettre que les concessions nécessaires sur le dossier agricole étaient inacceptables en politique intérieure. La même question devrait inévitablement se poser si le TTIP venait à aboutir. La politique agricole devrait être révisée en profondeur si la Suisse entendait conclure un traité de libre-échange avec les Etats-Unis, confirmait la cheffe du Seco, la secrétaire d'Etat Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch, dans la NZZ am Sonntag du 6 octobre.

Les rapports de force promettent d'être fort différents en politique intérieure. Les milieux intéressés s'étaient vite consolés de l'échec d'un accord de libre-échange avec les Etats-Unis, à une époque où l'on n'imaginait pas que les négociations allaient s'enliser à l'OMC. Face à une zone de libre-échange transatlantique, le défi serait tout autre et les intérêts du secteur agricole pèseraient incomparablement moins lourd en regard des enjeux pour la place

économique suisse dans son ensemble.

Un éventuel débat sur la conclusion d'un accord de libre-échange avec les Etats-Unis dans le sillage de l'UE entraînerait également un changement de paradigme. Pour l'heure, toutes les angoisses devant la

globalisation, toutes les crispations souverainistes se cristallisent sur l'UE.

L'ennemi impérialiste qui veut imposer ses lois et ses juges dans nos vallées, c'est aujourd'hui l'Europe, culturellement proche. Ce pourrait être demain un monde culturellement beaucoup plus

éloigné.

Journaliste ayant pris récemment sa retraite, Daniel S. Miéville a été correspondant au Palais fédéral pour différents médias. Il est l'auteur de 6 décembre 1992. Le non de la Suisse à l'Europe (2013).

# Le blocage n'est jamais loin, et pourtant la Suisse fonctionne

L'avenir depuis 50 ans avec DP - I. Les institutions politiques et leur fonctionnement

Jean-Daniel Delley - 14 octobre 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/24404

(Réd) Cet article est le premier d'une série qui revient sur les évolutions et les enjeux pour l'avenir des grands dossiers de la Suisse depuis la création de DP en octobre 1963. Ils seront rassemblés dans un numéro spécial. A l'occasion de son anniversaire, DP diffuse d'autre part un dossier de presse complet qui est disponible sur le site.

Comment caractériser le système politique suisse? Ni présidentiel - le Conseil fédéral n'est pas élu par le peuple - ni parlementaire - le gouvernement ne peut succomber à un vote de défiance et le Parlement être dissous -, les institutions helvétiques relèvent plutôt du baroque. Et pour compliquer à souhait, la Suisse a progressivement développé depuis 1848 une panoplie de droits populaires qui permettent de contester les

décisions des autorités et de leur imposer un agenda politique.

Au cours des cinquante dernières années, cette architecture n'a pratiquement pas changé. La formule magique - les principaux partis participent au gouvernement selon une clé de répartition plus ou moins proportionnelle -, inaugurée en 1959, peut être considérée comme le couronnement de cet édifice complexe et potentiellement guetté par la paralysie. A charge de cet exécutif à large assise de rechercher des solutions de compromis susceptibles de trouver un appui majoritaire aussi bien au sein du Parlement que dans le peuple. Jusqu'à la fin des années 80, les partis gouvernementaux n'ont-ils pas recueilli entre 72 et 85% des suffrages et détenu plus ou moins 80% des sièges au

Conseil national et plus encore au Conseil des Etats ?

# L'impossible programme commun

Est-ce cette évolution qui a conduit Domaine Public à préconiser, avant les élections de 1967, un programme minimum de gouvernement? «Les partis s'efforcent, devant le peuple, de dire sur quoi ils sont d'accord et à quelles conditions, quel est le programme minimum qu'ils peuvent accepter; bref ils définissent un programme de gouvernement et de réformes avant les élections. Au-delà de ce minimum, chacun retrouve son originalité, sa liberté d'acceptation et de refus, mais en deçà de ce minimum, le jeu ne peut plus être joué» (DP 61, 62, 63, 66, 68, 70, 76).

La proposition n'a jamais